

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux février,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 26/01/2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

ETAIENT PRESENTS : M. Jérôme BRUEL, M. Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, M. Raymond DURRET, Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Hélène BONNET, Mme Bénédicte MAISONHAUTE et M. Arnaud MIGNARD, Mme Jacqueline PEYRARD, M. André METTON.

Absents : Mme Murielle MOLLON, Mme Virginie BONNET, Mme Florence TIXIER DESTRE

Procurations : Mme Murielle MOLLON à Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Virginie BONNET à M. Raymond DURRET ;

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

1. TRAVAUX/BATIMENTS/ VOIRIE/ASSAINISSEMENT/URBANISME :

a) Aménagement du Centre-bourg : demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Commune s'est engagée dans une requalification de son centre-bourg le long de la route départementale n° 1. Trois secteurs seront concernés par les travaux qui vont s'étendre de 2018 à 2020. Les travaux de réfection du réseau d'eau potable seront pris en charge par le syndicat de la Bombarde ; le goudronnage des routes RD1 et RD112 sera pris en charge par le Département.

Monsieur le Maire présente l'action n°1 portant sur la requalification de la place du Souvenir. L'objectif de l'aménagement est de créer un espace public composé d'un espace piétonnier et d'un espace de stationnement destiné à compenser les places de stationnement qui seront supprimées lors de l'aménagement de la place de la Mairie en 2019. L'aménagement prévoit également la création d'un préau (abribus), d'un arrêt de bus sécurisé et accessible et des trottoirs.

Il est proposé aux élus de constituer plusieurs demandes de subvention auprès des différentes instances.

- Auprès du département au titre de l'Enveloppe territorialisée, et au titre des amendes de police 2018 pour les travaux de sécurisation de l'arrêt de bus et création d'un trottoir,
- Auprès du Pays Roannais dans le cadre du dispositif : contrat de ruralité
- Auprès de l'Etat : dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2018
- Auprès du Département : pour les travaux d'assainissement au titre de l'appel à projets.

Après délibération, les élus approuvent ces demandes de subvention et autorisent le Maire à signer tous documents y afférents.

b) Construction de la station d'épuration de Grénieux : avenant n° 1 au marché

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les travaux de construction de la station d'épuration de Grénieux sont terminés. Le décompte général et définitif sera établi après réception des travaux. Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant de 3776.56 € HT acté en réunion de chantier et demandé par la Mairie à savoir :

- Linéaire supplémentaire de clôture en simple torsion (partie basse et vers le portail),
 - Remplacement du module de télégestion WI par le SOFREL,
 - Viabilisation de la STEP suite à modification des points de livraison des concessions.
- Après délibération, les élus approuvent à l'unanimité cet avenant.

c) Extension électrique terrain cadastré C760

Lors du dépôt du certificat d'urbanisme opérationnel, le service instructeur de la Communauté de Communes de Forez Est informe la commune de la nécessité d'une extension du réseau électrique sur la parcelle C760.

La participation financière de la Commune est de 14908.02 € ; cette extension du réseau électrique de 150 mètres sur le domaine public, en dehors du terrain d'assiette de l'opération, est à la charge de la Commune de Nervieux et permettrait d'alimenter le projet de construction de 4 lots. Les membres du Conseil Municipal décident :

- D'accepter l'extension du réseau électrique sur la parcelle C 760 pour un montant de 14 908.02 € TTC conditionné par l'obtention d'un permis de construire et le commencement de travaux.

d) Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée ZW 75

Monsieur le Maire rappelle que M. Louis Guillaume est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée ZW 75 d'une superficie de 118 m², correspondant à un fossé situé au lotissement Chanteperdrix.

M. Guillame souhaite rétrocéder ce terrain à la commune à l'euro symbolique.

Après délibération, l'acquisition de ce terrain à l'euro symbolique est approuvée par les élus ; les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

e) Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Convention Agence de l'Eau Loire Bretagne

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28/08/2016 et présente au conseil municipal la convention de mandat à passer avec L'agence de L'eau Bretagne, relative à l'attribution et au versement des aides destinées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs existantes présentant un danger pour les personnes ou un risque environnementale existant.

Cette convention consiste à:

- définir les relations entre la collectivité et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les aides accordées dans le cadre du programme de travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif,

- préciser les conditions de versements de ces aides aux particuliers (maîtres d'ouvrages privés), ainsi que les conditions de suivi et de contrôle qui seront effectués.
- Elle précise les modalités d'intervention financière et administrative de la Collectivité afin que les participations de l'Agence soient reversées aux maîtres d'ouvrages privés pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif 15 ANC estimés non-conformes à réhabiliter sous 4 ans).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de faciliter la réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif du secteur de NERVIEUX.
- APPROUVE la convention à passer avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui a une durée de 3 ans à compter de sa signature par les différentes parties,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire de NERVIEUX à signer la convention avec le financeur en vue de recevoir des participations financières qui seront reversées aux particuliers ayant réalisé des travaux.

DIT que le crédit sont ouverts au budget SPANC pour l'année 2018 pour un montant de (127 500 €) en section d'investissement pour la réhabilitation et (3000 €) en section de fonctionnement pour effectuer les contrôles (de conception et de réalisation et ventes des ANC) réalisés par la SAUR dont la convention a été signée.

f) Agenda accessibilité :

Monsieur le Maire rappelle la loi de 2005 sur le handicap qui obligeait les collectivités et les commerces à mettre en conformité les établissements recevant du public dans un délai de 10 ans.

Suite à une rencontre avec une personne de la Préfecture, Murielle Mollon, conseillère municipale a fait un inventaire des tous les bâtiments appartenant à la commune et recevant du public. Un agenda sur l'accessibilité doit être approuvé avant fin mars. Ce document présentera les différentes catégories de bâtiments et un estimatif du coût des travaux. En fonction de la situation financière de la Commune et du classement des bâtiments, les travaux pourront être étalés sur une période de 3 à 6 ans.

2. FINANCES/PERSONNEL/ECOLE/ VIE ASSOCIATIVE :

a) Organisation de la semaine scolaire à la rentrée scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 introduit la possibilité de déroger à l'organisation de la semaine sur 9 demi-journées. Le directeur académique peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement sur quatre jours.

Vu l'avis du Conseil d'école, en date du 30/01/2018, favorable au retour de la semaine sur 4 jours, dont le résultat est le suivant :

- 9 voix pour le retour à la semaine de 4 jours (suite à la consultation des familles dont 75% étaient favorables à un retour à 4 jours)
- 6 voix pour le maintien de la semaine sur 4,5 jours

Il est proposé au Conseil municipal, en plein accord avec la Mairie de Mizérieux, (commune du RPI) de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire,

Après délibération, les élus, à l'unanimité se prononcent :

- pour le retour de la semaine sur 4 jours

Considérant que le plus large accord a été recueilli, Monsieur le Maire décide de solliciter une dérogation auprès de Monsieur l'inspecteur d'académie afin d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019 avec les horaires suivants :

Lundi	8h45-11h45 // 13h15-16h15
Mardi	8h45-11h45 // 13h15-16h15
Jeudi	8h45-11h45 // 13h15-16h15
Vendredi	8h45-11h45 // 13h15-16h15

b) Subvention exceptionnelle à la Chasse Communale :

L'association Chasse Communale ayant participé activement à la destruction de pigeons autour de l'Eglise de Nervieux et au hameau de Grénieux, le 9 décembre 2017, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € pour un achat de cartouches. Après délibération, les élus approuvent cette décision.

c) Création d'un panneau d'information à l'étang de la source

Mme Virginie BONNET 1^{ère} adjointe et les élus de la commission CME rappellent que le Conseil Municipal des enfants, a travaillé sur le projet de réalisation d'un panneau d'information et d'un totem comprenant 2 cubes qui seront installés à l'étang de la source.

Ce panneau montrera sous forme d'illustrations de photos et de textes, la faune et la flore présentes sur le site.

Le devis de la société PICBOIS d'un montant de 1915.80 € TTC est présenté aux élus.

Les élus approuvent à l'unanimité cet achat.

d) Acquisition d'un défibrillateur pour la Maison du Champ de Foire

Plusieurs manifestations importantes se déroulent chaque année sur le site du champ de Foire :

- Foire du 20 mai
- Fête de l'école
- Pique-nique de Grénieux
- Farfouille
- Des fêtes occasionnelles

Un devis concernant 1 équipement identique à ceux que la commune possède, d'un montant de 1862,40 € TTC est présenté aux élus, afin d'équiper la maison du champ de Foire.

Après délibération, les élus :

- Approuvent cet achat
- Sollicitent une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département
- Décident d'inscrire cette dépense au budget communal 2018
- Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

3. DIVERS :

❖ Réunion publique :

Une réunion publique d'information générale sur la révision du plan local d'urbanisme aura lieu le jeudi 15 mars à la salle Jeanne d'Arc à 19 heures suivie à 20 heures, d'une présentation de l'aménagement du centre bourg.